



## Journée citoyenne

La 3<sup>e</sup> journée citoyenne de Guevenatten aura lieu le **SAMEDI 13 MAI** prochain. Venez nombreux !

→ VOIR DOCUMENTS CI-JOINT

## Election présidentielle

Les **dimanches 23 avril et 7 mai**, le bureau de vote sera ouvert de **8 h à 19 h** (salle communale sous la mairie). Merci de vous munir de votre nouvelle carte d'électeur pour faciliter les opérations. Le dépouillement est bien sûr ouvert au public !

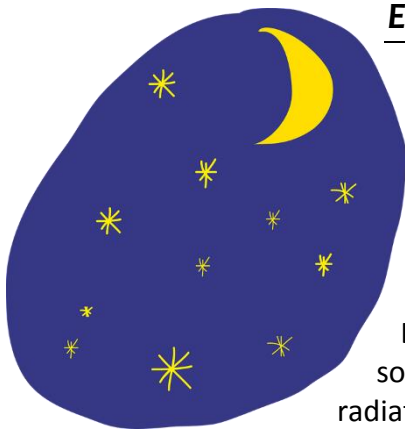


## Budget 2017

Lors de la réunion du 11 avril dernier, le conseil municipal a voté le budget de la commune. **Les taux des 4 taxes locales n'ont pas été augmentés.**

Attention, chaque année les députés votent un accroissement des bases d'imposition, ce qui fait augmenter mécaniquement le montant des impôts, et ceci même si les taux votés par la commune sont inchangés ! Cette année, les députés ont décidé que les valeurs locatives augmenteraient de **0,4 %**.

## Extinction de l'éclairage public : de minuit à 5 h, place au ciel étoilé !



Après mûre réflexion, le conseil municipal a décidé que l'éclairage public serait éteint entre **minuit et 5 h du matin**. Les communes faisant ce choix sont de plus en plus nombreuses ; nos voisins de Sternenberg l'ont mis en place depuis 5 ans. De nombreuses villes moyennes appliquent également cette mesure d'économie d'énergie (Saverne par exemple).

L'an passé, notre commune a consommé **16 954 kWh** pour l'éclairage public, soit une dépense de 1 952 €. En guise de comparaison, c'est l'équivalent d'un radiateur de 2 kW allumé à pleine puissance en permanence pendant un an (24h / 24 h). Nous estimons que l'extinction de minuit à 5 h devrait faire baisser la consommation de **45 %** sur un an, d'où une économie de plus de 7 500 kWh (près de 900 €).

Une autre option aurait été d'investir dans de nouvelles lampes basse consommation (ampoules LED), mais cette solution est très coûteuse et ne répond pas à un **second objectif** : retrouver un moment de vraie nuit. En effet, nos éclairages publics allumés en permanence créent autour de nous une ambiance semi-crépulesculaire perpétuelle. Les arbres placés à proximité des lanternes sont envahis d'insectes, la vie des oiseaux nocturnes est perturbée, tout comme le sommeil des humains. Hommes, bêtes et végétaux ont besoin d'une véritable alternance jour/nuit !

Il a également été établi que l'extinction de l'éclairage public n'occasionne pas plus d'insécurité ; cependant, chez certaines personnes le **sentiment** d'insécurité peu augmenter.

**L'extinction de minuit à 5 h sera mise en place très bientôt et nous ferons un bilan de cette mesure dans un an.**

## Cartes d'identité en mairie : c'est fini...



Désormais, il ne nous est plus possible de traiter vos demandes de cartes d'identité en mairie : encore une compétence communale qui nous échappe. Voudrait-on la disparition des petites mairies ?

Pour obtenir une nouvelle carte d'identité (ou un passeport), il est maintenant nécessaire de se rendre dans une mairie équipée d'une station biométrique (recueil de toutes les empreintes digitales, etc.). Les mairies équipées dans notre arrondissement sont celles de Dannemarie, Altkirch et Ferrette. Il vous faudra donc **prendre rendez-vous** dans une de ces trois mairies.

Mairie de Dannemarie → tél. 03 89 25 00 13

Mairie d'Altkirch → tél. 03 89 08 32 11

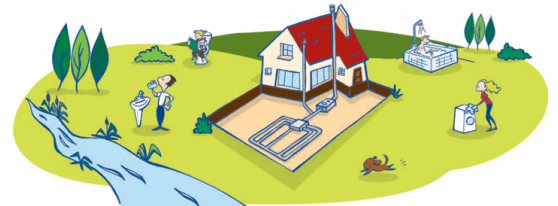
Mairie de Ferrette → tél. 03 89 40 40 01

De plus, pour accélérer la procédure, il est fortement conseillé de faire une pré-demande en ligne sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (nécessite la création d'un compte). Et dire que l'Etat présente cette réforme comme une simplification !

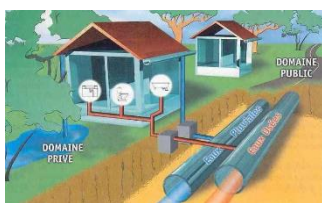
**Pour plus de précisions à ce sujet ou pour vous aider dans vos démarches, nous restons bien sûr à votre disposition lors des permanences en mairie.**

## Assainissement individuel

Le conseil municipal a décidé d'organiser une opération de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif. Concrètement, après une étude approfondie de chaque situation (financée par la collectivité) les quelques foyers concernés auront la possibilité de faire procéder à des travaux de réhabilitation en bénéficiant d'une subvention de l'Agence de l'Eau (jusqu'à 80 % du montant des travaux, plafonné à 8 000 €).



**Une réunion sera organisée prochainement en mairie ; les foyers concernés seront invités par écrit.**



## Assainissement collectif

- Le bassin primaire de notre lagunage doit être vidangé et curé cette année. Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget et nous consultons actuellement des entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

- Le chiffrage global de l'opération d'extension de notre réseau d'assainissement (direction Soppe) nous a été fourni gratuitement par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR). Nous allons maintenant recruter un bureau d'études capable de nous assister pour mener à bien ce projet.

## Agenda



<b>Dimanche 23 avril</b>	<b>8h - 19 h</b>	<b>1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle</b>
<b>Lundi 1<sup>er</sup> mai</b>	<b>10 h 35</b>	<b>Messe à la chapelle</b>
<b>Dimanche 7 mai</b>	<b>8 h - 19 h</b>	<b>2<sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle</b>
<b>Vendredi 12 mai</b>	<b>20 h</b>	<b>Soirée conviviale à la salle communale</b>
<b>Samedi 13 mai</b>	<b>8 h 30</b>	<b>Journée citoyenne (voir feuille jointe)</b>